|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf |  | **CBD** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] |  | Distr.  GÉNÉRALE  CBD/SBSTTA-SBI-SS/2/2  4 décembre 2020  FRANÇAIS  ORIGINAL : ANGLAIS |

ORGANE SUBSIDIARE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Session virtuelle spéciale sur la diversité biologique, Un monde, une santé et COVID-19

En ligne, 15-16 décembre 2020

## **note de discussion pour la session virtuelle spéciale sur la diversité biologique, un monde, une santé et covid-19**

*Note de la Secrétaire exécutive*

# INTRODUCTION

1. La vingt-quatrième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et la troisième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de l'application, qui devaient avoir lieu en mai 2020 avant d’être repoussées au mois d’août 2020 et ensuite au mois de novembre 2020 à cause de la pandémie de la COVID-19, auront lieu en 2021. Dans ce contexte, une session virtuelle spéciale de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de l’Organe subsidiaire chargé de l’application sera présentée le 15-16 décembre 2020, comme indiqué le 19 novembre 2020 dans la notification [2020-091](https://www.cbd.int/doc/notifications/2020/ntf-2020-091-sbstta24-sbi3-en.pdf), afin de demeurer sur une lancée positive jusqu’à la quinzième réunion de la Conférence des Parties et de faciliter les préparatifs pour les réunions des organes subsidiaires.

2. La session virtuelle spéciale portera sur les liens selon l’approche « Un Monde, une santé[[1]](#footnote-2) » entre la diversité biologique et la réponse à la COVID-19. Cette note a été préparée par la Secrétaire exécutive afin de fournir des informations générales pertinentes en vue d'éclairer les débats de la session spéciale.

1. La section I de la présente note passe en revue les activités pertinentes menées dans le cadre de la Convention en matière de santé et de diversité biologique, y compris les activités récentes entreprises par le Secrétariat dans le contexte de la pandémie COVID-19. La section 2 donne un bref aperçu des informations sur les liens entre la diversité biologique et la santé humaine, y compris les pandémies. La section 3 examine les mesures de stimulation et de redressement économiques prises en réponse aux impacts de la pandémie et propose des orientations sur l'intégration des considérations relatives à la diversité biologique. Enfin, la section IV suggère quelques points clés à discuter.
2. Cette note s'inspire largement d'un certain nombre de rapports récents, notamment le rapport d'un atelier organisé par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et des études préparées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) ainsi que la Convention sur la diversité biologique. L'annexe à la présente note fournit un guide de ces sources d'information ainsi que d’autres sources sélectionnées. D'autres informations techniques sur la diversité biologique et les pandémies sont fournies dans le document CBD/SBSTTA-SBI-SS/2/INF/1.

# I. activités pertinentes dans le cadre de la convention

1. La Conférence des Parties a abordé les liens entre la diversité biologique et la santé humaine dans ses décisions basées sur un programme de travail commun entre la Convention sur la diversité biologique et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).
2. L'Organisation mondiale de la santé et la Convention sur la diversité biologique ont publié conjointement en 2015 un bilan complet de l'état des connaissances - *Connecting Global Priorities : Biodiversity and Human Health[[2]](#footnote-3).* La Conférence des Parties a adopté une décision globale (XIII/6) sur la diversité biologique et la santé humaine, prenant note de *l’Analyse sur l’état des connaissances* et de son résumé ainsi que de ses messages principaux , en fournissant des informations et des orientations aux Parties et aux autres gouvernements afin de promouvoir la compréhension des liens entre la santé et la diversité biologique en vue d’optimiser les avantages pour la santé, de gérer les compromis et de gérer les facteurs communs des risques pour la santé et d’appauvrissement de la diversité biologique.
3. La Convention a élaboré des orientations sur l'intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les approches « Un monde, une santé ». L'objectif de ces orientations est d'aider les Parties à la Convention et les autres parties prenantes compétentes à élaborer des politiques, des plans, des programmes et des recherches conformes à ces approches, en tenant compte de manière plus équilibrée la diversité biologique, la dynamique et de la gestion des écosystèmes. La Conférence des Parties s'est félicitée de ces orientations dans sa décision 14/4 et a encouragé les Parties, et invité d'autres gouvernements et organisations concernées, à les utiliser, en fonction des circonstances nationales.
4. Ce travail est soutenu par un Groupe de liaison interinstitutions sur la biodiversité et la santé, créé en vertu d'un protocole de coopération entre l'Organisation mondiale de la santé et la Convention sur la diversité biologique[[3]](#footnote-4). La Convention et l'Organisation mondiale de la santé ont également organisé une série d'ateliers de renforcement des capacités sur les liens existants entre la santé humaine et la diversité biologique dans les Amériques, en Afrique, en Europe et en Asie du Sud-Est. Lors de sa vingt-quatrième réunion, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques examinera l'élaboration d'un plan d'action mondial sur la diversité biologique et la santé.
5. Les travaux réalisés à ce jour dans le cadre de la Convention, y compris un certain nombre d'éléments d'orientation contenus dans les décisions XIII/6 et 14/4, sont très pertinents dans le contexte actuel de la pandémie COVID-19 et de l'élaboration de mesures de relance économique et de programmes visant à « reconstruire en mieux », ainsi que pour l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
6. Le Secrétariat a également entrepris un certain nombre d'activités spécifiquement dans le contexte de la pandémie COVID 19.
7. Dans le prolongement du programme de travail en cours de la Convention sur la diversité biologique et la santé, des efforts supplémentaires ont été déployés pour comprendre les liens entre la diversité biologique et la santé et la manière dont les facteurs d’appauvrissement de la diversité biologique augmentent le risque d'apparition de zoonoses. Par exemple, en coopération avec d'autres organisations, le Secrétariat a contribué aux publications suivantes (voir l'annexe pour plus de détails) :
   1. Les questions et réponses conjointes de l'OMS et de la CDB *sur la préservation, la diversité biologique et les maladies infectieuses* ;
   2. Le rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement et de l'Institut international de recherche sur l'élevage : *Prévenir de prochaines pandémies : Les zoonoses et comment briser la chaîne de transmission* ;
   3. *La déclaration commune du Partenariat de collaboration pour la gestion durable de la faune sauvage (CPW) : Le défi COVID-19 : Les zoonoses et la faune sauvage ;*
   4. Le rapport de l’atelier de l’IPBES sur la *biodiversité et les pandémies*.
8. Le cinquième rapport des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* (GBO-5), lancée en septembre 2020, comprend une section sur « La transition à l’action Un monde, une santé » - l'une des huit zones de transition qui pourraient être nécessaires pour parvenir à « vivre en harmonie avec la nature ».

13. Le Secrétariat a convoqué, facilité ou soutenu un certain nombre d'événements, de déclarations et d'autres produits communs avec d'autres organisations. Par exemple :

* 1. Le Secrétariat préside le Partenariat de collaboration pour la gestion durable de la faune sauvage qui a facilité l'élaboration de la déclaration susmentionnée ;
  2. Le Secrétariat de la convention et l'OMS coprésident le groupe de liaison interinstitutions sur la biodiversité et la santé qui, lors de sa réunion de mai 2020, a examiné les liens existants entre la santé et la diversité biologique dans le cadre de COVID-19 et a appelé au renforcement des dimensions environnementales des approches « Un monde, une santé » ;
  3. Le Secrétariat a contribué aux stratégies à l'échelle du système des Nations Unies en réponse à la COVID-19, et aux discussions en cours pour renforcer le rôle du PNUE, aux côtés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et de l'OMS dans leur soutien commun à l’approche « Un monde, une santé », en soulignant l'importance d'une approche holistique et inclusive de la biodiversité ;
  4. Le secrétariat a aidé la présidence de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à organiser une conférence webinaire intitulée « Reconstruire en mieux : protéger la biodiversité, lutter contre la dégradation des terres et atténuer le changement climatique pour réduire les risques de futures pandémies » ;
  5. La Secrétaire exécutive a publié et co-publié un certain nombre d'articles d'opinion dans divers médias et a contribué à un certain nombre d'autres articles d'actualité.

14. Le Secrétariat a intégré les questions liées à la diversité biologique et aux pandémies, y compris la COVID 19, et les liens avec la santé en général dans l'élaboration des documents pour les prochaines réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de l'Organe subsidiaire de l’application, ainsi que pour l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

15. Le Secrétariat poursuit son étroite coopération avec l'OMS en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention, du Protocole de Nagoya et du Cadre de préparation en cas de grippe pandémique pour l’échange des virus grippaux et l’accès aux vaccins et autres avantages[[4]](#footnote-5). Dans le cadre de cette collaboration, un document de questions et réponses a été élaboré conjointement pour répondre aux questions concernant le partage des agents pathogènes dans le contexte de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya[[5]](#footnote-6).

16. Enfin, le Secrétariat a adapté ses méthodes de travail à la lumière de la pandémie, notamment en explorant les technologies virtuelles qui permettent des événements et des réunions interactives, ainsi que des possibilités de formation pour le personnel et les délégués et autres participants aux réunions, afin de maintenir le dynamisme et de développer une forme de familiarité, et d'améliorer la participation grâce à l'utilisation des nouvelles technologies.

# II. LIENS existants ENTRE LA santé humaine et la DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, Y COMPRIS LES RISQUES DE PANDÉMIES

17. La diversité biologique et la santé humaine sont étroitement liées à un large éventail d'échelles, de la planète au microbiome humain[[6]](#footnote-7). Les écosystèmes et la biodiversité contribuent à réguler les flux de matières et d'énergie de la planète, ainsi que ses réactions aux changements brusques et progressifs. Les écosystèmes, y compris les systèmes de production alimentaire, dépendent d'une grande diversité d'organismes pour fournir les services nécessaires à la vie, notamment la nourriture, l'air pur, la quantité et la qualité de l'eau douce, les médicaments, les valeurs spirituelles et culturelles, la régulation du climat, la lutte contre les parasites et les maladies et la réduction des risques de catastrophes, chacun de ces éléments étant fondamental pour la santé humaine, tant mentale que physique. Le microbiome humain - les communautés microbiennes symbiotiques présentes dans l'intestin, les voies respiratoires et urogénitales et sur la peau - aide à réguler la santé humaine au niveau individuel, en contribuant à la nutrition, en favorisant le fonctionnement du système immunitaire et en prévenant les infections. La biodiversité est donc un déterminant environnemental clé de la santé humaine, et la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique peuvent être bénéfiques pour la santé humaine en maintenant les services et les options des écosystèmes pour l'avenir. Enfin, son appauvrissement met en péril la réalisation de nombreux objectifs de développement durable[[7]](#footnote-8).

1. La pandémie COVID-19 a mis en évidence l'importance de la relation entre l'homme et la nature. Bien que la relation entre la biodiversité et les maladies infectieuses soit complexe, il est clair que l’appauvrissement et la dégradation de la diversité biologique sapent le réseau de la vie et augmentent le risque de propagation des maladies de la faune sauvage à l'homme.
2. Le récent rapport de l'atelier de l’IPBES[[8]](#footnote-9) sur la biodiversité et la pandémie note dans son résumé que « Les pandémies ont leur origine dans divers microbes transportés par des réservoirs animaux, mais leur émergence est entièrement due aux activités humaines. Les causes sous-jacentes des pandémies sont les mêmes changements environnementaux mondiaux qui sont à l'origine de l’appauvrissement de la biodiversité et du changement climatique. Il s'agit notamment du changement d'utilisation des terres, de l'expansion et de l'intensification de l'agriculture, ainsi que du commerce et de la consommation d'espèces sauvages. Ces facteurs de changement rapprochent la faune sauvage, le bétail et les hommes, permettant aux microbes des animaux de pénétrer dans le corps humain et de provoquer des infections, parfois des épidémies, et plus rarement de véritables pandémies qui se propagent par les réseaux routiers, les centres urbains et les déplacements mondiaux, ainsi que par les routes commerciales. La récente augmentation exponentielle de la consommation et du commerce, alimentée par la demande dans les pays développés et les économies émergentes, ainsi que par la pression démographique, a entraîné une série de maladies émergentes qui proviennent principalement des pays en développement riches en biodiversité, sous l'effet des modes de consommation mondiaux ». Le rapport identifie un certain nombre d'options politiques pour réduire le rôle du changement d'affectation des terres et du commerce des espèces sauvages dans l'émergence de la pandémie, entre autres conclusions.
3. Un certain nombre de questions découlent des conclusions du rapport de l'atelier de l'IPBES, ainsi que d'autres études et rapports récents, qui présentent un intérêt pour les travaux menés dans le cadre de la Convention, notamment l'élaboration et la mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité pour l’après-2020 :
   1. Les liens entre le risque de pandémie et la biodiversité *renforcent la nécessité de s'attaquer aux facteurs de l’appauvrissement de la diversité biologique*, car ils sont largement communs avec les facteurs d'augmentation du risque de pandémie. D’ailleurs, les efforts visant à réduire la déforestation ainsi que l’appauvrissement, la dégradation et la fragmentation des habitats en général, et l'empiétement des personnes et du bétail dans les zones de biodiversité sont susceptibles de réduire le risque de pandémie ;
   2. Plus spécifiquement, il est *nécessaire d'intégrer les considérations de santé humaine dans l'aménagement du territoire*. Cela peut impliquer, par exemple, d'évaluer comment les mesures de préservation des habitats peuvent réduire les risques de pandémie, d'identifier les compromis où le risque de propagation des maladies peut augmenter, et de développer et d'incorporer des évaluations d'impact sur la santé des risques de pandémie et de maladies émergentes dans tous les grands projets de développement et d'utilisation des terres. La restauration écologique, qui est essentielle pour la préservation l'adaptation au climat et la fourniture de services écosystémiques, devrait intégrer des considérations sanitaires afin d'éviter une augmentation potentielle du risque de maladie résultant d'un contact accru entre l'homme, le bétail et la faune ;
   3. Il est également *nécessaire d'améliorer la réglementation et la gestion de l'utilisation et du commerce des espèces sauvages*, afin qu'ils soient sûrs (du point de vue de la santé humaine), légaux et durables. Cela peut impliquer, par exemple, de réduire ou de supprimer les espèces faisant l'objet d'un commerce d'espèces sauvages qui présentent un risque élevé d'émergence de maladies, d'améliorer la biosécurité et l'hygiène sur les marchés et de procéder à la surveillance des maladies des espèces sauvages, ainsi que des chasseurs, des agriculteurs et des commerçants d'espèces sauvages, et de renforcer l'application de la loi sur tous les aspects du commerce illégal d'espèces sauvages ;
   4. Le risque de maladies émergentes et de pandémies renforce également *la nécessité de réformer les systèmes alimentaires et agricoles, en particulier la gestion du bétail* ;
   5. *Le risque de pandémie pourrait être considérablement réduit en encourageant une consommation responsable et en réduisant la consommation non durable* de produits de base provenant de foyers de maladies émergentes, ainsi que de la faune sauvage et des produits dérivés de la faune sauvage, ainsi qu'en réduisant la consommation excessive de viande issue de la production animale ;
   6. En abordant les liens existants entre la gestion de la diversité biologique et le risque de pandémie, il est également important de *garder à l'esprit que la santé comporte de multiples dimensions et que la biodiversité et la santé sont étroitement liées*. De nombreuses personnes dépendent de l'utilisation durable de la biodiversité et bénéficient du contact avec la nature. Si cela est particulièrement vrai pour les peuples autochtones et les communautés locales, cela ne se limite pas à ces groupes ;
   7. En conséquence, *une approche « Un monde, une santé » inclusive, transdisciplinaire et intersectorielle est nécessaire*. Cela nécessite notamment de renforcer les dimensions environnementales de l'approche (par exemple en intégrant les travaux du PNUE aux travaux tripartites existants de la FAO, de l'OIE et de l'OMS). Le rapport de l'atelier IPBES suggère en outre la création d'un groupe intergouvernemental ;
   8. *La réduction des risques de maladie par la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité est d'un excellent rapport coût-efficacité*. Les pandémies et autres zoonoses émergentes causent de nombreuses souffrances humaines, et probablement plus d'un trillion de dollars de dommages économiques par an (COVID-19 coûtant déjà des dizaines de trillions). D'autre part, on estime que les stratégies mondiales de prévention des pandémies, fondées sur la réduction du commerce des espèces sauvages et le changement d'affectation des terres, ainsi que sur le renforcement de la surveillance « Un monde, une santé », coûtent un ou deux ordres de grandeur de moins que les dommages causés par les pandémies. Cela constitue une forte incitation économique à un changement transformateur pour réduire le risque de pandémie ;
   9. *L'accès et le partage juste et équitable des avantages tirés des ressources génétiques, y compris des agents pathogènes, restent importants*, tout comme la poursuite des efforts visant à assurer un partage rapide des échantillons microbiens pour faciliter le développement de vaccins et de thérapies. Le développement de vaccins et de thérapies repose sur l'accès à la diversité des organismes, des molécules et des gènes présents dans la nature. De nombreuses thérapies importantes sont dérivées des connaissances indigènes et de la médecine traditionnelle ;
   10. *Il faut également s'intéresser aux effets à court terme de la pandémie sur la biodiversité*. L'introduction de restrictions de voyage visant à réduire la propagation de la COVID-19 a fortement réduit le tourisme vert et les revenus qui y sont liés, ce qui a eu des répercussions sur les budgets des organismes de préservation. Certains programmes destinés à contrôler les pandémies (souvent dans le cadre de mesures d'urgence) sont d'une efficacité douteuse et peuvent avoir des conséquences négatives importantes sur la biodiversité (par exemple, l'élimination des réservoirs d'animaux sauvages, la libération d'insecticides) ;
   11. *Une attention accrue doit être accordée à la santé des espèces sauvages* dans les stratégies concernant à la fois la diversité biologique et la santé, car les maladies constituent également une menace importante pour les populations d'animaux sauvages menacées[[9]](#footnote-10) ;
   12. *La pandémie COVID-19 souligne l'urgence de traiter la crise de la diversité biologique* parallèlement à la crise climatique, et la nécessité d'un changement transformateur.
4. Les questions identifiées ci-dessus sont largement reflétées dans le cinquième rapport des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, qui décrit une *transition à l’action Un monde, une santé qui tient compte de la diversité biologique* vers la santé unique incluant la biodiversité comme l'un des changements fondamentaux nécessaires pour réévaluer la relation de l’homme avec la nature vers la durabilité. Dans une certaine mesure, elles sont également reflétées dans les décisions XIII/6 et 14/4 de la Conférence des Parties. Par exemple, la décision XIII/6 note que la prise en compte des liens entre la santé et la biodiversité pourrait contribuer à améliorer de nombreux aspects de la santé humaine et renforce la justification de la préservation et du développement durable de la biodiversité. Elle invite les Parties et d'autres parties, entre autres, à faciliter le dialogue entre les organismes chargés de la santé et de l'environnement, à renforcer les capacités de surveillance afin d'anticiper les menaces pour la santé publique résultant de l'évolution des écosystèmes, de s'y préparer et d'y répondre, à prendre en compte les liens entre la santé et la diversité biologique dans les diverses évaluations sanitaires et environnementales, et à examiner la nécessité de renforcer la capacité à traiter les liens existants entre la santé et la diversité biologique afin de soutenir les approches préventives en matière de santé.
5. Les Parties à la Convention et d'autres parties pourraient souhaiter prendre davantage en compte ces questions lors de l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 ainsi que dans le plan d'action mondial sur la santé et la biodiversité qui sera examiné par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques lors de sa vingt-quatrième réunion.

# III. INTÉGRATION DES CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DANS LES PLANS ET POLITIQUES DE RELANCE ÉCONOMIQUE

1. Outre ses effets directs sur la santé humaine, la pandémie de COVID-19 et les mesures nécessaires prises pour réduire sa propagation ont eu des répercussions sociales et économiques majeures, notamment des pertes d'emplois et de revenus. En conséquence, les gouvernements mettent en œuvre des mesures visant à protéger les emplois et les revenus et à promouvoir la relance et le redressement économiques. Étant donné les liens entre l’appauvrissement de la diversité biologique et le risque de pandémie, ainsi que l'importance de la diversité biologique pour le développement durable de manière plus générale, il est impératif que ces mesures s'attaquent aux facteurs communs de l’appauvrissement de la diversité biologique et de risque de pandémie et contribuent à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité[[10]](#footnote-11).
2. **En effet, le « Après-COVID-19 : manifeste pour un monde en meilleure santé » de l'OMS inclut « Protéger et préserver la source de la santé humaine : la nature » comme première recommandation**[[11]](#footnote-12)**. Dans le cadre de sa réponse à la COVID-19, le PNUE encourage la reconstruction d'une économie verte inclusive, qui élargit les options et les choix des économies nationales, en utilisant des politiques fiscales et de protection sociale ciblée et appropriée.**
3. Il existe de nombreuses possibilités d'intégrer la biodiversité dans les mesures de relance et de récupération ; quelques exemples sont présentés au paragraphe 27 ci-dessous. Selon une analyse récente de l'OCDE, un certain nombre de pays ont déjà intégré des mesures en faveur de la diversité biologique dans leur réponse politique à la COVID-19, telles que : des modifications de la réglementation sur le commerce des espèces sauvages pour protéger la santé humaine, ou des programmes d'emploi axés sur la restauration des écosystèmes, la gestion durable des forêts et le contrôle des espèces envahissantes.
4. Toutefois, l'analyse des mesures de relance et de récupération prises à ce jour montre que le volume des dépenses engagées dans le cadre de la reprise économique après la crise COVID-19 qui est potentiellement nuisible à la biodiversité dépasse en effet le volume des dépenses bénéfiques pour la diversité biologique dans presque tous les pays examinés. On estime que seuls trois des 17 pays analysés sont positifs en termes d'environnement[[12]](#footnote-13), et même parmi ceux-ci, on a accordé beaucoup moins d'attention à la lutte contre l’appauvrissement de la diversité biologique qu'au changement climatique. Il semblerait qu'il y ait une tendance générale à introduire des mesures de relance qui menacent d'aggraver la perte de biodiversité, par exemple en affaiblissant les réglementations environnementales ou en augmentant les subventions néfastes, soi-disant au nom de la croissance économique à court terme. Une telle approche peut être contre-productive à long terme, car la poursuite de l’appauvrissement et de la dégradation de la diversité biologique augmentera probablement le risque de pandémie et compromettra la réalisation de la plupart des objectifs de développement durable.
5. Il existe de nombreuses possibilités de réponse à la COVID-19, notamment des mesures de relance à court terme et des approches à plus long terme pour « reconstruire en mieux » afin de contribuer au développement durable et de réduire le risque de futures pandémies. Des études récentes ont identifié une série d'options pour intégrer les considérations relatives à la diversité biologique dans ces mesures de stimulation et de relance. Parmi celles-ci, on peut citer les suivantes[[13]](#footnote-14) :
   1. *Maintenir et renforcer les réglementations relatives à l'utilisation des terres, au commerce des espèces sauvages et à la pollution, et veiller à ce qu'elles soient appliquées de manière efficace*. Si l'assouplissement de la réglementation environnementale en vue d'accélérer la reprise économique peut sembler politiquement opportun, à plus long terme, celle-ci serait probablement contre-productive compte tenu des liens entre l’appauvrissement de la diversité biologique et le risque de pandémie. En effet, ces liens constituent un argument de poids en faveur d'un renforcement de la réglementation environnementale ;
   2. *Veiller à ce que les mesures de relance économique COVID-19 contribuent à la diversité biologique et ne la compromettent pas.* Il existe un certain nombre d'options que les gouvernements peuvent souhaiter envisager pour s'assurer que le soutien financier public aux mesures de relance et de récupération est positif pour la biodiversité. Ces options peuvent inclure :
      1. En assortissant des conditions environnementales aux renflouements des entreprises afin de favoriser les améliorations en matière de durabilité, en particulier pour les renflouements dans les secteurs à forte empreinte de biodiversité tels que l'agriculture, l'énergie et l'industrie ;
      2. Examiner (*ex ante*) et surveiller (*ex post*) les mesures de stimulation pour leurs impacts sur la biodiversité afin de s'assurer qu'elles sont alignées avec les objectifs politiques à long terme en matière de durabilité ;
      3. Fixer des objectifs de dépenses en faveur de la diversité biologique pour les mesures de relance et les plans de relance COVID-19. Certaines parties ont fixé des objectifs pour les mesures de relance afin de contribuer aux objectifs climatiques ; des objectifs similaires pourraient être envisagés pour les objectifs en matière de diversité biologique ;
      4. Recourir aux marchés publics pour soutenir les entreprises et les producteurs qui répondent aux critères de diversité biologique ;
      5. Utiliser des politiques fiscales (des transferts fiscaux écologiques, par exemple) pour récompenser les résultats positifs pour la biodiversité lors du financement des gouvernements infranationaux.
   3. *Promouvoir des emplois et le soutien des revenus pour la préservation, l'utilisation durable et la restauration de la biodiversité afin de stimuler la reprise économique*. Les activités telles que la restauration des écosystèmes, le reboisement, la gestion des espèces exotiques envahissantes, le suivi et la réglementation environnementale ont tendance à être à forte intensité de main-d'œuvre et rapides à mettre en place, car les besoins en formation des travailleurs sont relativement faibles et les projets ont souvent des exigences minimales en matière de planification et d'approvisionnement. Investir dans la biodiversité crée donc des opportunités d'emploi immédiates. Les revenus de base et les transferts d'argent pourraient également être utilisés pour soutenir la préservation ;
   4. *Maintenir ou renforcer le soutien aux pays en développement pour la sauvegarde de leur diversité biologique*. Le financement de l'aide est nécessaire à la fois à court terme (notamment compte tenu de la diminution des recettes du tourisme vert) et à plus long terme pour intensifier les efforts de lutte contre la déforestation et les autres atteintes à la biodiversité et contre le commerce illégal d'espèces sauvages et réduire ainsi le risque de pandémie ;
   5. *Améliorer les incitations en faveur de la préservation de la biodiversité :*
      1. Réformer les subventions nuisibles à la biodiversité. Les subventions qui nuisent à la biodiversité pourraient être réorientées vers des activités qui ont des avantages socio-économiques plus importants et des impacts positifs sur la biodiversité. Le lien entre la biodiversité et les risques de pandémie fournit une justification supplémentaire à ce type de réorientation ;
      2. Maintenir ou augmenter les taxes sur les activités qui nuisent à la biodiversité. Les recettes des taxes liées à la biodiversité et d'autres taxes liées à l'environnement pourraient être réorientées vers des mesures de relance écologique ou utilisées pour réduire les déficits budgétaires.
   6. *Engager les entreprises et le secteur financier pour une valorisation positive de la biodiversité :*
      1. Exiger ou encourager la divulgation par les entreprises des impacts et des dépendances sur la biodiversité et intégrer les considérations relatives à la diversité biologique dans tous les domaines de l'entreprise, y compris la gestion des risques ;
      2. Exiger ou encourager les banques centrales nationales et toutes les banques publiques de développement à réorienter leurs stratégies, leurs modèles d'investissement, leurs activités et leurs modalités de fonctionnement pour contribuer au développement durable, y compris la préservation et le développement durable.
   7. *Tirer parti du changement de comportement en faveur de la consommation durable.* Il serait envisageable de profiter de ce moment pour promouvoir un changement transformateur. Par exemple, la pandémie a conduit de nombreuses personnes à se demander ce qui est vraiment « essentiel ». Ceci a peut-être modifié ce qui est considéré comme nécessaire et souhaitable pour une bonne qualité de vie. Ainsi, les gouvernements peuvent également envisager de passer d'indicateurs tels que le revenu national brut à des mesures de progrès plus inclusives ;
6. Certaines de ces approches devraient être mises en œuvre à court terme pour éviter les effets négatifs des mesures de réponse (par exemple *(a), (b), (d)*) et pour tirer parti des résultats positifs pour la biodiversité des mesures de stimulation à court terme (par exemple *(c)*. D'autres pourraient être mises en œuvre à moyen ou long terme (par exemple *(f), (g), (h)*). En vue de promouvoir une *transition juste*, il faudra veiller à ce que les mesures contribuent à réduire les inégalités.
7. Le cas échéant, ces mesures peuvent se refléter dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ou être soutenues par celui-ci.

# IV. POINTS CLÉS SUGGÉRÉS POUR LE DÉBAT

1. Les Parties et les observateurs à la session extraordinaire souhaiteront peut-être aborder les questions suivantes, entre autres :
   1. Comment la Convention sur la diversité biologique peut-elle contribuer davantage à une approche « Un monde, une santé » inclusive, transdisciplinaire et intersectorielle qui reflète toute la gamme des liens existant entre la santé et la diversité biologique ?
   2. Comment la Convention sur la diversité biologique peut-elle contribuer à garantir que les réponses à la COVID-19, y compris les mesures de relance à court terme et les approches à plus long terme visant à « reconstruire en mieux », contribuent-elles à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, en gardant à l'esprit que ces mesures de relance et de récupération sont déjà conçues et ont déjà été mises en œuvre ?
   3. Comment les liens entre la santé et la diversité biologique, et le risque de pandémie devraient-ils être pris en compte dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ?

*Annexe*

# guide des ressources d’information sélectionnées

**OMS/CBD (2015) Connecting Global Priorities: Biodiversity and Human Health. L’Analyse sur l’état des connaissances**

Le rapport examine les multiples façons dont la diversité biologique et la santé sont liées et met en évidence les facteurs communs d’appauvrissement de la diversité biologique et de la mauvaise santé. Il explore la façon dont la diversité biologique contribue à la pureté de l'air et de l'eau, à l'alimentation et à la nutrition, aux médicaments et à la prévention des maladies infectieuses et non transmissibles. Il examine également comment la diversité biologique et la santé interagissent avec le changement climatique, la réduction des risques de catastrophes et les modes de consommation. Enfin, il présente les outils et les moyens d'intégrer les considérations relatives à la diversité biologique et à la santé dans les politiques et les pratiques. Le rapport rassemble des connaissances de plus de 100 experts travaillant dans plusieurs disciplines scientifiques, notamment la santé publique, la préservation, l'agriculture, l'épidémiologie et le développement.

Résumé des messages clés : <https://www.cbd.int/health/summary-state-knowledge-review-en.pdf>

Rapport complet : <https://www.who.int/globalchange/publications/biodiversity-human-health/en/>

**CBD (2018) Orientations sur l’intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les approches « Un monde, une santé »**

L'objectif de ces orientations est d'aider les Parties à la Convention et les autres parties prenantes concernées à élaborer des politiques, des plans, des programmes et des recherches conformes aux approches « Un monde, une santé », en tenant compte de manière plus équilibrée la dynamique et la gestion de la diversité biologique et des écosystèmes. La Conférence des Parties s'est félicitée de ces orientations dans la décision 14/4 et a encouragé les Parties, et a invité les autres gouvernements et les organisations concernées à les utiliser, en fonction des circonstances nationales.

<https://www.cbd.int/doc/c/cc52/f6a1/ca6e54b320ce5e0c030534df/sbstta-21-09-fr.pdf>

**OMS/CBD (2020) Biodiversité et maladies infectieuses. Questions et réponses**

Il contient des informations sur les liens entre la santé, la diversité biologique et les maladies infectieuses sous forme de questions et réponses.

<https://www.cbd.int/health/doc/qa-infectiousDiseases-who.pdf>

**CBD/OMS (2018) Mise en œuvre du Protocole de Nagoya dans le contexte de la santé humaine et animale et de la sécurité alimentaire : Questions et réponses**

Ces questions et réponses ont été élaborées pour répondre aux questions reçues concernant le partage des agents pathogènes dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

<https://absch.cbd.int/api/v2013/documents/612E94B5-D97A-0B5D-8E5A-40A991E29087/attachments/QA_NP_Public_Health.pdf>

**PNUE/ILRI (2020). Prévenir la prochaine pandémie : les zoonoses et comment briser la chaîne de transmission. Nairobi, Kenya**

Ce rapport donne un aperçu des maladies infectieuses émergentes, y compris les zoonoses, en mettant l'accent sur les coronavirus, et examine les liens entre la perte d'habitat, l'agriculture, le commerce et l'utilisation de la faune sauvage, et l'émergence de nouvelles zoonoses. Il fournit des exemples de l'application de l'approche « Un monde, une santé » et des options de réponse politique connexes qui peuvent être mises en œuvre par les gouvernements, la société civile et le secteur des entreprises dans leurs efforts pour s'attaquer aux moteurs des maladies zoonotiques, avec pour objectif ultime de minimiser le risque de futures épidémies de zoonoses.

<https://www.unep.org/fr/resources/report/preventing-future-zoonotic-disease-outbreaks-protecting-environment-animals-and>

**CBD (2020) Cinquième rapport des *Perspectives mondiales de la diversité biologique***

Le GBO-5 souligne que la diversité biologique est un élément fondamental de l'Agenda 2030 et que l’appauvrissement et la dégradation continue de la diversité biologique compromettent la réalisation de nombreux objectifs de développement durable. Le rapport identifie un certain nombre de transitions nécessaires à la réalisation de la Vision 2050, qui consiste à vivre en harmonie avec la nature. Il souligne qu'une transition à l’approche « Un monde, une santé » relative à la diversité biologique, l’une des zones de transition qui pourraient être nécessaires pour parvenir « vivre en harmonie avec la nature » et la durabilité. Les éléments clés de la transition comprennent (i) la réduction des risques de maladie par la préservation et la restauration des écosystèmes ; (ii) la promotion d'une utilisation durable, légale et sûre de la faune et de la flore sauvages ; (ii) la promotion d'une agriculture durable et sûre, y compris la production végétale et animale et l'aquaculture ; (iv) la création de villes et de paysages sains ; et (v) la promotion d'une alimentation saine en tant que composante de la consommation durable.

<https://www.cbd.int/gbo/gbo5/publication/gbo-5-fr.pdf>

**IPBES (2020). Rapport de l'atelier sur la biodiversité et les pandémies (par Peter Daszak et al)**

Le rapport analyse : (a) comment la relation entre l'homme et la diversité biologique sous-tend l'émergence des maladies et offre des possibilités de prévention des pandémies, de contrôle et de mesures d'intervention ; (b) l'utilisation des terres et le changement climatique comme moteurs du risque de pandémie et de l’appauvrissement de la diversité biologique ; (c) les liens entre le commerce des espèces sauvages, la biodiversité et les pandémies ; et (d) comment le contrôle des pandémies repose sur la diversité biologique et comment celui-ci l’affecte. Il identifie également un certain nombre d'options politiques pour favoriser un changement transformateur en vue de prévenir les pandémies, notamment des politiques visant à réduire le rôle du changement d'affectation des terres et du commerce des espèces sauvages dans l'émergence des pandémies.

L'atelier a été organisé pour soutenir le processus de cadrage d'une évaluation thématique des liens entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé dans le contexte du changement climatique. Le rapport de l'atelier et les recommandations et conclusions qu'il contient n'ont pas été examinés, entérinés ou approuvés par la plénière de l'IPBES.

[www.ipbes.net/pandemics](http://www.ipbes.net/pandemics)

**FAO/CPW (2020) The COVID-19 challenge : Zoonotic diseases and wildlife**

Cette déclaration commune des quinze membres du partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage définit quatre principes directeurs pour réduire les risques liés aux zoonoses et mettre en place des approches plus collaboratives en matière de santé humaine et de gestion de la faune sauvage : (1) reconnaître l'importance de l'utilisation des espèces sauvages pour de nombreuses communautés, y compris les peuples autochtones et les communautés locales, dans les réponses politiques ; (2) maintenir et restaurer des écosystèmes sains et résistants afin de réduire les risques de propagation des zoonoses et de futures pandémies ; (3) la persécution, y compris l'abattage d'animaux sauvages soupçonnés de transmettre des maladies, ne permettra pas de s'attaquer aux causes de l'émergence ou de la propagation des zoonoses ; (4) réglementer, gérer et surveiller la récolte, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages afin de garantir leur sécurité, leur durabilité et leur légalité. La déclaration promeut également un ensemble de mesures de stimulation basées sur la nature pour un avenir plus vert et plus résistant grâce à une approche inclusive de type « Un monde, une santé ».

<http://www.fao.org/documents/card/fr/c/cb1163en/>

**OCDE (2020) Biodiversité et réponse économique au COVID 19 : assurer une reprise verte et résiliente. 28 septembre**

Cette note d'orientation se concentre sur le rôle vital de la biodiversité pour la vie humaine et sur la nécessité d'intégrer les considérations relatives à la biodiversité dans la reprise au sortir de la crise du COVID-19. La note d'information explique d'abord comment l’appauvrissement de la biodiversité fait partie des principaux facteurs d’émergence des maladies infectieuses, et qu’il fait courir de plus en plus de risques aux entreprises à la société et à l’économie mondiale. L’investissement dans la préservation, l’utilisation durable te la restauration de la biodiversité peut aider à faire face à ces risques, tout en créant des emplois, des opportunités commerciales et d'autres avantages pour la société. La note d'information examine ensuite comment les gouvernements prennent en compte la biodiversité dans leurs mesures de relance et leurs plans de redressement, en mettant en lumière les tendances et les bonnes pratiques. Elle se termine par des recommandations d’action visant à améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les mesures de relance et les efforts de redressement plus généraux à la crise du COVID-19.

<https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=137_137386-t5w3qy7mom&title=Biodiversite-et-reponse-economique-au-COVID-19-assurer-une-reprise-verte-et-resiliente>

**McElwee et al (2020) *Ensuring a Post-COVID Economic Agenda Tackles Global Biodiversity Loss*. One Earth. 2020**

S'appuyant sur l'évaluation mondiale IPBES 2019, cet article examine un certain nombre d'outils, utilisés par divers acteurs, pour les mesures de relance à court terme en réponse à la pandémie du COVID-19 et pour la réorganisation à plus long terme des économies mondiales, nationales et locales qui prennent en compte la biodiversité et s'attaquent aux moteurs économiques qui créent des perturbations écologiques. Il s'agit notamment de mesures visant à abandonner les activités qui nuisent à la biodiversité au profit de celles qui favorisent la résilience des écosystèmes, notamment par des mesures d'incitation, des réglementations, une politique fiscale et des programmes pour l'emploi. En profitant de la crise pour relancer l'économie mondiale, nous avons la possibilité d'inverser des décennies d’appauvrissement de biodiversité et d'écosystèmes.

<https://doi.org/10.1016/j.oneear.2020.09.011>

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. L’Organisation mondiale de la santé a défini l’approche « Un monde, une santé » comme « conception et la mise en œuvre de programmes, de politiques, législations et travaux de recherche pour lesquels plusieurs secteurs communiquent et collaborent en vue d’améliorer les résultats en matière de santé publique. » Pour plus d’informations, voir <https://www.who.int/features/qa/one-health/fr/>. Cette approche est considérée comme une approche intégrée conforme à l’approche écosystémique (décision [XIII/6,](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-06-fr.pdf) préambule), et parmi d’autres approches holistiques (décision [14/4](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-14/cop-14-dec-04-fr.pdf), paragraphe 2). [↑](#footnote-ref-2)
2. <https://www.cbd.int/health/SOK-biodiversity-en.pdf> [↑](#footnote-ref-3)
3. <https://www.cbd.int/doc/agreements/agmt-who-2015-07-23-mou-en.pdf> [↑](#footnote-ref-4)
4. <https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA64/A64_8-fr.pdf> [↑](#footnote-ref-5)
5. Voir CBD/OMS/ (2018). Se référer à l'annexe pour la citation complète. [↑](#footnote-ref-6)
6. Voir OMS/CBD (2015). Se référer à l'annexe pour la citation complète. Veuillez également vous référer à la CDB/SBSTTA-SBI-SS/2/INF/1 pour d'autres références à la littérature scientifique. [↑](#footnote-ref-7)
7. IPBES (2019) : Rapport d'évaluation globale sur la biodiversité et les services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. E. S. Brondizio, J. Settele, S. Díaz et H. T. Ngo (éditeurs). Secrétariat de l'IPBES, Bonn, Allemagne. https://ipbes.net/global-assessment ; SCBD (2020) Global Biodiversity Outlook. [↑](#footnote-ref-8)
8. IPBES (2020) Rapport de l'atelier sur la biodiversité et les pandémies. Voir l'annexe pour la référence complète. [↑](#footnote-ref-9)
9. Machalaba et al (2020) Urgent needs for Global Wildlife Health. EcoHelth Alliance. <https://www.ecohealthalliance.org/wildlife-urgent-needs> [↑](#footnote-ref-10)
10. Settele, Díaz, Brondizio and Daszak (2020) COVID-19 Stimulus Measures Must Save Lives, Protect Livelihoods, and Safeguard Nature to Reduce the Risk of Future Pandemics. IPBES Expert Guest Article. https:// ipbes.net/covid19stimulus [↑](#footnote-ref-11)
11. <https://www.who.int/docs/default-source/climate-change/who-manifesto-for-a-healthy-and-green-post-covid-recovery.pdf> [↑](#footnote-ref-12)
12. <https://www.vivideconomics.com/casestudy/integrating-climate-change-and-biodiversity-into-the-response-to-covid-19-green-employment-and-growth/> [↑](#footnote-ref-13)
13. La liste suivante s'inspire notamment de l'OCDE (2020) et de McElwee et al (2020). Se référer à l'annexe pour la citation complète. Voir aussi : Groupe d'objectifs mondiaux pour la nature (2020). « COVID-19 Gestion de la crise et relance » : Des solutions fondées sur la nature pour les populations, la planète et la prospérité » <https://www.wri.org/news/2020/10/statement-covid-19-response-and-recovery-nature-based-solutions-people-planet-prosperity>

    [↑](#footnote-ref-14)